

| |
|--|
| DEPARTEMENT Meurthe et Moselle |
| ARRONDISSEMENT Briey |
| CANTON Pays de BRIEY |

COMMUNE DE PIENNES

2022_09_11

**Extrait du Procès-verbal des délibérations du Conseil
Municipal
Séance du 26 septembre 2022**

| | |
|---|--|
| <p>Nombre de membres en exercice : 19</p> <p>Date de convocation : 19 septembre 2022</p> <p>Affichage du compte-rendu le : 27 septembre 2022</p> | <p>L'an deux mil vingt-deux, le vingt-six septembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de PIENNES était rassemblé en session ordinaire, salle de la Mairie, après convocation légale, sous la présidence de M. CALVO Matthieu.</p> <p>Présents : MM. CALVO Matthieu, LINTZ Stéphane, Mme BUTTGENBACH Jocelyne, M. HENRION Christian, Mme WEBER Sophie, M. DEMANGEL Benjamin, Mmes ARROUGÉ Marie-Josée, DAVAL Chantal, MM. LARMUSIAUX Franck, NAPOLI Maurizio, GABRIEL Régis, Mme VENEZIAN Nicole, M. MATUSZAK Edmond, Mme WATTECANT Aurélie.</p> <p>Représentées : M. THIRIET Mathieu (par M. HENRION Christian), Mme HANUS Virginie (par M. LARMUSIAUX Franck), Mme LINTZ DA SILVA Cristina (par M. LINTZ Stéphane).</p> <p>Excusé : M. MAHJOUBI Jawad</p> <p>Absente : Mme DERFALOU Soumia</p> |
|---|--|

Il a été procédé, conformément à l'article 53 de la loi du 5 avril 1884 à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. M. LARMUSIAUX Franck ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

**Marché de transport scolaire
Avenant n° 1**

Le Conseil Municipal,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le Code de la Commande Publique,
- Vu sa délibération en date du 30 juin 2022 autorisant Monsieur le Maire à signer, à exécuter et à régler le marché de transport scolaire avec la Société TRANSDEV GRAND-EST de 54710 LUDRES,
- Considérant que le transfert de la restauration scolaire des élèves fréquentant les écoles élémentaires vers le Collège Paul LANGEVIN induit des adaptations sur le circuit du ramassage scolaire,
- Considérant que ces adaptations n'ont pas d'incidence sur le montant du marché,

A l'unanimité,

- Autorise Monsieur le Maire à signer avec la Société TRANSDEV GRAND-EST de 54710 LUDRES l'avenant n° 1 au marché de transport scolaire actualisant les points et horaires de ramassage scolaire.

**Pour extrait certifié conforme,
Fait à PIENNES, le 30 septembre 2022**

**Le Maire,
Matthieu CALVO**